

**Règlement numéro 154**

**Modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin de créer la zone agricole numéro 31A à même la zone numéro 8H.**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Cuthbert a fait une demande d'inclusion en zone agricole des lots 883, 845 et 828 qui se retrouvent dans la zone numéro 8H ;

**Attendu qu'**il est nécessaire de modifier le règlement de zonage afin de créer la zone agricole 31A à même la zone numéro 8H ;

**Attendu qu'**avis de motion a été régulièrement donné le 16 juillet 2007 ;

**En conséquence**, il est proposé par Yvon Tranchemontagne appuyé par Louis Mandeville et résolu qu'un règlement portant le numéro 154 soit et est adopté, qu'il soit statué et décrété comme suit :

*Article 1-* Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

*Article 2-* La grille de spécifications du règlement de zonage est modifiée afin d'ajouter la zone numéro **31A** qui autorisera les mêmes usages et les mêmes spécifications que la zone numéro 22A du règlement de zonage numéro 82.

*Article 3-* Le plan de zonage est modifié afin d'inclure la zone numéro **31A** qui est créée à même la zone numéro 8H et est comprise dans le territoire formé par les bornes suivantes :

Du côté nord par la zone numéro 2I et la zone numéro 22A, du côté sud par la zone numéro 4HC et le lot numéro 827 de la zone numéro 8H, du côté est par la rivière Chicot et du côté ouest par la zone numéro 4HC :

*Article 4-* Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté le 10 septembre 2007.  
Approuvé par MRC le 3 octobre 2007.  
Certificat délivré le 4 octobre 2007.  
Publié le 16 octobre 2007.